

Maisons-Alfort, le 18 novembre 2014

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
relatif à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché
du produit biocide APTAOR MET LARVICIDE
revente de BIOPREN 4GR LARVICIDE GRANULE**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société LODI SAS de demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit **APTAOR MET LARVICIDE**, et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne l'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit APTAOR MET LARVICIDE, revente de BIOPREN 4GR LARVICIDE GRANULE.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit APTAOR MET LARVICIDE est un biocide de type 18 composé de 0,4 % m/m de (S)-méthoprène/isopropyle (S-(E,E)]-11-méthoxy-3,7,11-triméthylododéca-2,4-diénoate se présentant sous la forme de granulés.

Le (S)-méthoprène/isopropyle (S-(E,E)]-11-méthoxy-3,7,11-triméthylododéca-2,4-diénoate est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007, en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué.

Nom ou description générique de la substance active :	(S)-méthoprène/isopropyle (S-(E,E)]-11-méthoxy-3,7,11-triméthylododéca-2,4-diénoate
N° CAS :	65733-16-6
Type de produit :	18

CONSIDERANT

- Que la préparation BIOPREN 4GR LARVICIDE GRANULE produit de référence du produit APTAOR MET LARVICIDE dispose de l'autorisation de mise sur le marché en cours de validité (n° BTR0222) détenue par la société BALBONA BIO LTD;
- Les attestations de fourniture et d'approvisionnement du produit entre la société BALBONA BIO LTD et la société LODI SAS;

- Que la dénomination choisie est unique selon l'inventaire des produits biocides du Ministère en charge de l'écologie;

Considérant les éléments disponibles à ce jour,

L'Anses émet un avis favorable à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché n° 20140067 du produit APTAOR MET LARVICIDE, revente du produit BIOPREN 4GR LARVICIDE GRANULE (AMM N° BTR0222).

Le produit APTAOR MET LARVICIDE devra être réexaminé ultérieurement sur la base des critères indiqués dans le rapport européen d'évaluation de la substance active lors de son approbation sur la liste de l'Union des substances actives du règlement (UE) n°528/2012 et dans le respect des échéances réglementaires associées à la substance active (S)-méthoprène/isopropyle (S-(E,E)]-11-méthoxy-3,7,11-triméthylododéca-2,4-diénoate.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : revente, (S)-méthoprène/isopropyle (S-(E,E)]-11-méthoxy-3,7,11-triméthylododéca-2,4-diénoate, TP18